

EDITO

Ce mois de novembre est propice aux rencontres avec les nombreuses animations des associations qui permettront de retisser les liens qui ont pu se distendre avec la situation sanitaire.

Nous vous donnons rendez-vous le 11 novembre pour la commémoration de l'armistice de la première guerre mondiale, pour commémorer tous ensemble le devoir de mémoire des millions d'hommes et de femmes qui se sont sacrifiés pour la liberté, cette transmission de la mémoire fait partie de nos missions pour les générations futures.

Egalement ce 11 novembre, vous pourrez admirer l'exposition avec les photos du concours photo et votez pour votre photo préférée qui fera la première page du prochain bulletin municipal !

Bonne nouvelle pour les parents, les factures de cantine et garderie seront désormais payables sur internet !

Hélène Putod

AGENDA

NOVEMBRE

Lundi 25 octobre au samedi 6 novembre : Collecte des pneus à la déchèterie d'Ampuis

Mercredi 3 novembre de 9h30 à 17h30 : Activité vacances ANIM JEUNES, tournoi de nerf aux Haies

Mercredi 3 de 14h à 16h sans RV : Permanence SOLIHA à Condrieu (bâtiment les Eclats, face à la mairie), renseignement gratuit sur les aides à l'amélioration de l'habitat (Tél. 04.37.28.70.20)

Mercredi 3 sur RV : Permanence INFO ENERGIE à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie), renseignement gratuit (Tél. 04 37 48 25 90)

Mercredi 3 de 14h à 16h : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment Les Eclats face à la mairie /chaque 1er mercredi du mois) Tél : 04.74.87.52.01

Lundi 8 : Reprise école

Jedi 11 à 11h : Commémoration de la fin de la 1ère guerre mondiale, exposition et vote du concours photo 2021

Vendredi 19 à 20h : Soirée cinéma avec le film « la bergère des glaces » proposée par l'Association Culturelle à la salle des fêtes

Dimanche 21 à 12h : Choucroute de la Chorale de l'ASQV au Fautre (sur réservation)

Samedi 27 à 19h : Repas dansant de la section Foot de l'ASQV au Fautre (sur réservation)

Dimanche 28 à partir de 10h : Matinée Tripes des Haies en Fleurs à la salle des fêtes des Haies (sur réservation)

DECEMBRE

Samedi 4 : Soirée dansante des Zazous à la salle du Fautre (sur réservation)

ACTUALITES



Rejoignez-nous sur
facebook

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : mairie@leshaies.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)

RETOUR SUR LA MATINEE DE REDUCTION DES DECHETS

Une trentaine de personnes, enfants, ados et adultes ont participé au nettoyage de la commune samedi 16 octobre au matin. Plusieurs groupes de bénévoles, munis de gants et sacs fournis par le Parc du Pilat, ont œuvré avec motivation et bonne humeur en partant à l'assaut des déchets dans les chemins ou lieux fréquentés. Une équipe des Anim Jeunes a accompagné les ados.

On peut se féliciter car la récolte était peu abondante (une dizaine de sacs).

Ce bilan est plutôt positif, nous l'espérons, grâce à une diminution des incivilités, une prise de conscience de chacun de la fragilité de notre environnement et aux randonneurs qui nettoient régulièrement durant leur promenade, nous les en remercions.

Des animateurs Environnement de Vienne Condrieu Agglomération ont expliqué aux habitants les nouvelles consignes de tri qui permettent de trier TOUS les emballages depuis le 1/10/2021 dans les points d'apport volontaires.

Tiers Lieu de Condrieu nous a fait prendre conscience des déchets que l'on produit quotidiennement dans les pièces de la maison et chaque participant a proposé des solutions pour tendre vers le Zéro Déchet.

Les enfants de l'école ont présenté leur projet "zéro mégot" aux adultes pour les sensibiliser à la pollution des mégots dans la nature ainsi qu'à Marilyne Sylvestre, élue référente Economie Circulaire à Vienne Condrieu Agglomération.

Merci à toutes et à tous d'avoir répondu présents et merci aux partenaires !

Rappelons-nous : "Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas".



JEUDI 11 NOVEMBRE à 11h : Cérémonie du souvenir et concours photo

La municipalité, les associations d'anciens combattants de guerres vous invitent à la cérémonie du souvenir de l'armistice de la guerre de 1914-1918.

En parallèle, les photos des participants au concours photo 2021 « Un champ de céréales aux Haies » organisé par la mairie seront exposées. Vous pourrez voter pour votre photo préférée.

Ce sera également l'occasion de connaître les gagnants à l'issue du vote.

Venez nombreux et en famille !

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES :

Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES

MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr





1 - Chemins communaux

Avec l'aide de Vienne Condrieu Agglomération qui nous aide financièrement pour l'entretien de nos chemins communaux, nous allons curer quelque tronçons de fossés : sur le chemin de La Casson, de Cossin, de Beau Soleil et de Rivoire.

2 - Chemins ruraux

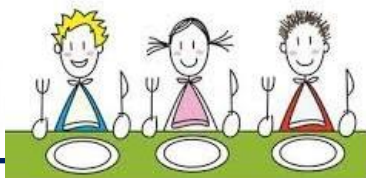
La commune va réaliser des travaux d'entretien sur 2 secteurs :

- pont de Gaudin entre la Sainty et Colume : renforcer le pont avec reprise d'un mur de soutènement en enrochements (coût : 1 648 euros) réalisé par l'entreprise TAM TP.
- chemin de Grémoin : curage du fossé et reprofilage du chemin avec gravier (concassé 0/31.5), création de caniveaux pour guider l'eau (coût des travaux : 2 848 euros) réalisé par l'entreprise HD CONSTRUCTION.

Des devis ont été demandés à 3 entreprises différentes et ces travaux sont financés par le budget de la commune à 100/100 car ils se situent sur des chemins ruraux.

3 - Des travaux d'élagages auront lieu cette fin d'année sur le chemin de Vaganay en vue d'une reprise totale de la chaussée en 2022.

Nouveau !



**Paiement en ligne
des factures de Cantine**



PAIEMENT EN LIGNE DE VOS FACTURES DE CANTINE-GARDERIE

A partir du 1/11/2021, les factures de cantine et garderie pourront être payées en ligne.

Pour utiliser le système de paiement en ligne sécurisé par carte bancaire, vous aurez besoin de l'identifiant de la collectivité correspondant à la mairie des Haies : 068840, de la référence de l'avis et de la somme à payer.

Vous trouverez toutes ces informations sur le bordereau "Modalité de paiement" de votre "Titre exécutoire".

Voici la procédure à suivre :

- Munissez-vous de votre avis des sommes à payer reçu par la trésorerie de Condrieu et d'une carte bancaire en cours de validité
- Se connecter sur le site : www.payfip.gouv.fr
- Complétez le formulaire avec les informations présentes sur votre facture
- Lorsque vous validez vos informations, vous êtes redirigé vers le serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques sur lequel vous pourrez finaliser votre paiement grâce à votre carte de paiement. Géré par le Trésor Public, il est totalement sécurisé et accessible 24 h/24, 7 jours/7.
- Vous recevrez dans les minutes qui suivent votre ticket de paiement à l'adresse mail entrée précédemment. Conservez ce ticket. C'est terminé !

Les règlements pourront également se faire :

- Par carte bancaire, en vous présentant au guichet de la Trésorerie de Condrieu jusqu'au 15/12/2021 puis au Trésor Public de Vienne.
- Par chèque établi à l'ordre du Trésor Public à l'adresse de la Trésorerie de Condrieu jusqu'au 15/12/2021 puis au Trésor Public de Vienne.

A partir du 1/11/2021, aucun règlement ne devra être remis à la mairie des Haies.

DEMATERIALIZATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

À compter du **1er janvier 2022**, que vous soyez particulier ou professionnel, vous pourrez effectuer toutes vos demandes d'urbanisme de façon dématérialisée. Cette évolution initiée par l'État, s'inscrit dans l'objectif de simplifier et moderniser les services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont déjà accessibles en ligne, via un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

Chaque commune sera donc en mesure de recevoir vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique permettant ainsi une instruction plus efficace, plus sécurisée et plus économe.

Les avantages de la dématérialisation :

- Plus besoin de vous déplacer ou d'expédier votre dossier en mairie
 - Un service accessible en ligne 24/24h
 - Une aide en ligne lors de la saisie de votre dossier, minimisant les risques d'erreur et rendant le process plus fluide et efficace
 - Un traitement optimisé de votre demande, grâce à une réduction des délais de transmission vers l'Administration
 - Un suivi d'avancement de votre dossier en temps réel
 - Des échanges simplifiés avec l'administration : les demandes d'information et de pièces complémentaires peuvent se faire en ligne
 - Un gain d'argent : plus besoin d'imprimer dossiers et pièces exigées en plusieurs exemplaires, plus besoin d'affranchissement...et en plus, on fait un geste pour l'environnement.
- Votre mairie reste le lieu unique de renseignements.

Lorsque vous avez l'intention de réaliser des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition, vous devez continuer à vous adresser à votre mairie pour connaître le règlement applicable sur votre terrain, vérifier si votre projet est conforme à la réglementation en vigueur et savoir si une demande de permis ou une déclaration préalable de travaux est nécessaire.

AIDES A L'HABITAT : conseils gratuits

Vous avez le projet de rénover ou construire un logement ?
Vous vous interrogez sur l'isolation de votre logement, sur votre mode de chauffage ?
Vous désirez réduire vos factures énergétiques et mobiliser les énergies renouvelables ?
Vous souhaitez connaître quelles sont les aides qui existent ?
N'hésitez pas à poser vos questions aux conseillers info Énergie !
Vous habitez dans le Rhône : Tél. : 04 37 48 25 90

- Une permanence sur rendez-vous a lieu tous les premiers mercredis du mois à Condrieu (Les Éclats - face à la mairie)



- contact@infoenergie69-grandlyon.org

Ce service, en partenariat avec l'ALTE69 et l'AGEDEN, bénéficie d'un cofinancement de l'État, de la Région, des départements du Rhône et de l'Isère ainsi que de Vienne Condrieu Agglomération.

Plus d'info : <https://viennecondrieuagglomeration.infoenergie69.org/fr/>

SECURITE ROUTIERE

RAPPEL DES GESTES A ADOPTER POUR RESTER VISIBLES EN VELO OU EN TROTINETTE.

Vous circulez en vélo ou en trottinette ?

Ne vous laissez pas surprendre par la baisse de luminosité due aux jours qui raccourcissent ! 🌙

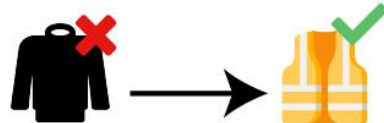


VISIBLE C'EST MIEUX ?



La nuit, par définition, offre un environnement plus sombre et réduit les champs de vision. Être vu devient ainsi une priorité : allumons nos feux même en milieu urbain !

Le port du gilet rétro réfléchissant est obligatoire à vélo, la nuit, hors agglomération ou lorsque la visibilité est insuffisante. Si nous roulons en trottinette, n'oublions pas en plus de l'éclairage, le port du gilet rétro réfléchissant qui est obligatoire la nuit.



Vérifions régulièrement nos équipements obligatoires - freins en bon état, avertisseur sonore et éclairage avant/arrière - et privilégions les vêtements clairs !

LA LOI MONTAGNE

Au 1er novembre 2021, une nouvelle réglementation (appelée « Loi montagne ») précise les règles d'équipement de certains véhicules en période hivernale pour certaines zones définies.

Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas, et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, l'obligation d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus hiver sera obligatoire dans certaines communes, à partir du 1er novembre jusqu'au 31 mars de chaque année, comme le prévoit le décret n°2020-1264 paru au Journal Officiel le 18/10/2020.

Les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans les zones établies par les préfets.

Les automobilistes doivent doter leur véhicule d'équipements spécifiques hiver dans 48 départements dont le Rhône (Les Haies n'est pas concerné mais Longes oui), la Loire (Chuyer, La Chapelle Villars, Pavezin, Pélussin...), l'Isère, l'Ardèche. Cette obligation s'appliquera à tous les automobilistes circulant sur ces routes, pas uniquement aux résidents de ces départements.

Les équipements hiver requis seront au choix :

- * 4 pneus hiver (homologués 3PMSF) ou
- * 4 pneus 4 saisons (homologués 3PMSF) ou
- * 1 dispositif antidérapant sur au moins deux roues motrices (chaînes ou chaussettes à neige).



Les éventuels manquements à cette obligation ne seront pas sanctionnés la première année de la mise en place de ce dispositif, soit du 1er novembre 2021 au 31 mars 2022.

Plus d'info : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/nouveaux>

COLLECTE DE PNEUS

DÉCHÈTERIE D'AMPUIS

DU 25 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2021

CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE / 4 PNEUS PAR FOYER



PNEUS REFUSÉS

Pneus souillés,
jantés, poids lourds
et agraires



! En dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé dans les déchèteries

SERVICE GESTION DES DÉCHETS

☎ 04 74 53 45 16

gestiondechets@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

La recette au fil des saisons....

LASAGNES AUX FROMAGES (RIGOTTES DE CONDRIEU)

Recette gourmande et locale... 😊

Ingrédients :

- 6 fromages de chèvres frais rigottes de Condrieu
- 1 botte de persil haché fin
- 4 œufs entiers
- 100 g de gruyère râpé
- 1 boîte de pâte à lasagne plates fraîches ou pas
- 1l de lait + 25 cl de crème liquide
- Sel + poivre
- 1 plat à gratin moyen



Faire fondre doucement les fromages dans une poêle.

Une fois fondus, réduire le feu et ajouter le persil haché + les œufs entiers battus + le gruyère, saler, poivrer (garder du gruyère pour le dessus du gratin).

La préparation est prête (à diviser en deux).

Dans un plat à gratin mettre au fond du plat du lait.

Recouvrir d'une couche de pâtes.

+ 1 couche de préparation

+ 1 couche de pâtes

+ 2ème couche de préparation

+ finir par une couche de pâtes

Verser le reste du lait et la crème jusqu' à bien recouvrir les pâtes.

Recouvrir du restant de gruyère.

Mettre au four 30 mn environ à 200°C.

Dès que le lait a été tout bu par les pâtes, piquer un couteau pour s'assurer que les pâtes soient bien cuites.

Déguster avec une salade verte.

Bon appétit !

Hélène

Recette de ma Mamie Angèle

Vous aussi faites-nous partager vos recettes de saison en les transmettant à la mairie : mairie@leshaies.fr



UN FILM PRIMÉ DANS LES PLUS GRANDS
FESTIVALS DE DOCUMENTAIRE.



LA BERGÈRE DES GLACES

VENDREDI 19 NOVEMBRE 2021 À 20H00
LES HAIES – SALLE POLYVALENTE – PRIX LIBRE

EN PRÉSENCE DES RÉALISATEURS

Au Ladakh, la bergère Tsering mène seule son troupeau de moutons et chèvres pashmîna sur les hauts plateaux de l'Himalaya. Son frère l'a filmée pendant un an, révélant une force de caractère, une vision du bonheur et du monde peu communes. Des images envoûtantes, une histoire belle et rude du bout du monde.

Dans le cadre du Festival du Cinéma solidaire du Parc du Pilat et
du Mois du film documentaire - Manifestation nationale.

Beautiful Sky

Projection conforme aux règles sanitaires des salles de cinéma.

Repas Animé

(Guitare et chanteur)

Dimanche 21 Novembre

à 12h

**Au Complexe Sportif et Culturel
Du Fautre (Trêves)**

Repas adulte : 19€
Enfant -12 ans : 10€

Kir
Choucroute
Fromage (blanc ou sec)
Dessert
Café



**Sur réservation jusqu'au 12/11 (règlement à l'inscription,
PASS Sanitaire obligatoire)**

Auprès de Fillon Irene au 04.72.24.98.87
ou de Bonnard Eliane au 04.74.87.85.21
ou de Bonnard Agnès au 04.77.20.20.99

Organisé par
l'ASQV Section Chorale

REPAS-DANSANT le Samedi 27 Novembre 2021 à 19h00

L'ASQV section foot vous attend nombreux pour
faire la fête à nouveau à la salle Pierre Bret au
Fautre.

**Tarif 18€/pers : Paëlla, Fromage,
Dessert + Entrée au bal**



**SOIREE PRIVEE SUR RESERVATION UNIQUEMENT AVANT
LE 22 NOVEMBRE AU PLUS TARD**



Tarif – 13 ans : 10€

Réservation par SMS en précisant votre Nom de famille + nombre de repas adulte/enfant
(-13ans) au :

06 98 42 64 37 (Longes)

06 87 13 71 19 (Trêves et autres communes)

06 61 71 09 79 (Les haies)



Les Haies en fleurs



14€

matinée tripes

sur place ou à emporter « vous munir de recipient »

A la salle des fêtes des Haies le :

DIMANCHE 28 NOVEMBRE à partir de 10 h

Tripes, pomme de terre, fromage, fruits

Inscriptions avant le 12 novembre auprès de :

CREMILIEUX . R TEL 06 22 56 15 84

RIVORY . T TEL 06 18 34 47 68

Une permanence se tiendra le 11 novembre

devant la mairie de 11h à 12h



SOIRÉE DANSANTE



— 4 DEC '21 —

A LA SALLE DU FAUTRE A TREVES

**PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRE**
+12ans



Réservations :

Mail: zazous.associations@gmail.com

Tel: Léonie MARAS: 06 28 79 96 42

Cyrielle RICANET: 06 19 71 04 42

Facebook: Zazous Des Haies

Instagram: [les_zazous_des_haies](https://www.instagram.com/les_zazous_des_haies)

THÈME MEXICAIN
VENEZ DEGUISÉS!
(optionnel)

A partir de 19H

Menu Adulte –

Petit salade
Chili con Carne
Fromage
Tarte

20€

Menu Enfant –

Petite salade
Fajitas
Fromage
Tarte

10€

1 APERO OFFERT !

